

Novembre 2009

Plans Stratégiques pour les Directions Juridiques :

Par Patrick Bignon

Dans le contexte de la crise et des restrictions budgétaires, l'intérêt d'avoir un plan stratégique pour une Direction Juridique apparaît de plus en plus essentiel.

Pour une Direction Juridique, un plan stratégique c'est un document écrit (1) qui exprime les objectifs que le département veut atteindre (2), comment il entend les réaliser (3) et sur quelle période (4).

Au-delà des aspirations et de la vision du département, le plan doit expliquer ce que le département entend faire en mentionnant les personnes responsables de son exécution ; il doit également comprendre des indicateurs (« milestones ») pour chacune des années permettant de mesurer les progrès dans la réalisation.

S'agissant de la durée du plan, il est clair qu'une durée d'un an est insuffisante. 3 ans, dans le marché actuel semble la période la plus réaliste pour réaliser les changements souhaités.

En résumé et dans la limite des ressources disponibles, le plan doit être une **feuille de route** pour les **priorités essentielles** de la Direction Juridique.